L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Un dispositif « gagnant-gagnant » pour les salariés, les entreprises et l'État

FAS

Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés

L'actionnariat salarié offre l'opportunité de construire un lien vertueux entre les salariés et les actionnaires dont l'intérêt dépend du même objectif : la création de valeur qui assure le développement de l'entreprise, de l'économie et de la satisfaction du salarié.

Un partenariat vertueux

L'actionnariat salarié permet d'associer les salariés à la vie financière, à la stratégie, aux résultats et à la gouvernance de l'entreprise. Ce sont les ordonnances de 1967 qui l'ont fondé en France et, depuis 1994, les salariés actionnaires peuvent, sous certaines conditions, avoir un représentant au conseil d'administration de leur entreprise, une étape importante pour la gouvernance des entreprises.

C'est dans les années 1980 que sont nées les associations d'actionnaires salariés, fédérées aujourd'hui, pour la plupart, au sein de la FAS, créée en 1993.

L'actionnariat salarié relève d'une triple volonté : celle de l'État qui met en œuvre les dispositifs législatifs, celle de l'entreprise qui choisit d'ouvrir son capital à ses salariés, et celle du salarié qui souhaite entrer au capital de son entreprise en lui manifestant ainsi sa confiance.

POUR LES SALARIÉS

Épargner …

L'achat d'actions de son entreprise par le salarié lui permet de se constituer une épargne dans des conditions qui comprennent généralement une décote correspondant à la contrepartie du blocage de ses actions pendant cinq ans et qui est souvent complétée par un système d'abondement permettant de limiter le risque qu'il prend.

Une autre formule d'actionnariat salarié est apparue et se développe, la distribution d'actions gratuites associant souvent l'acquisition des actions à la performance collective.

Conservés pendant plusieurs années – parfois jusqu'à la retraite et au-delà (avec possibilité de déblocages anticipés prévus par la loi) – les fonds investis représentent souvent une **épargne non négligeable pour les salariés** en vue de leur retraite, de projets ou en prévision de possibles accidents de la vie.

… et être acteur du développement et de la gouvernance de l'entreprise

À l'intérêt financier du dispositif, s'ajoute l'intérêt d'être **associé à la vie économique de l'entreprise**. Le fait d'être actionnaires confère aux salariés, en effet, les droits à l'information, au vote en assemblée générale ainsi qu'au dividende.

Comptes rendus réguliers sur les performances financières de l'entreprise, réunions d'information générale sur la stratégie et les projets … cette communication récurrente

– notamment sur des notions financières souvent mal connues – a un rôle pédagogique qui permet aux actionnaires salariés de mieux comprendre les décisions de la direction et se projeter dans l'avenir. L'idée d'appartenance à un même groupe qu'il faut aider à aller de l'avant en ressort fortifiée.

S'ils optent pour la gestion collective de leurs investissements dans le cadre des Fonds Communs de Placement en Entreprise (FCPE), les actionnaires salariés bénéficient d'une dimension collective leur donnant le **pouvoir d'un actionnaire minoritaire significatif**. Ils sont représentés dans les conseils de surveillance des FCPE, mais aussi dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises. Avec l'actionnariat salarié, la démocratie actionnariale peut se renforcer.

POUR LES ENTREPRISES

Motiver, fidéliser, associer

Intéressés au bénéfice et appréhendant mieux les enjeux du développement de leur société, les salariés se montrent plus motivés et souvent plus fidèles à leur entreprise et à ses valeurs. L'extension de l'actionnariat salarié dans les pays étrangers où l'entreprise exerce ses activités est un facteur supplémentaire de **cohésion sociale** et de diffusion de la stratégie.

Dans les sociétés non cotées qui choisissent d'ouvrir leur capital pour se développer, l'actionnariat des salariés peut être un moyen d'accroître les fonds propres et de développer les investissements, sans fragiliser le bilan par un excès de dettes. Il peut aussi constituer une réponse aux problèmes récurrents de transmission des PME/ETI, en l'absence de successeurs.

Dans les sociétés cotées, l'actionnariat salarié représente non seulement un facteur de **stabilité du capital**, mais est aussi reconnu comme un vecteur de **performance économique et financière**. L'indice IAS© (composé des sociétés du CAC All-Tradable dont plus de 3 % du capital est détenu par plus de 25 % des salariés en France) surperforme de manière constante son indice de référence. La promotion d'un actionnariat salarié responsable et engagé dans la durée est ainsi une option gagnante pour les entreprises qui font le choix de partager leurs profits et leur gouvernance en associant leurs salariés à leur capital. Un socle stable d'actionnaires salariés peut aussi constituer une réponse efficace pour permettre aux entreprises de garder la main sur leur **indépendance stratégique et financière** et leur pérennisation sur le sol français.

La France a été longtemps **le premier pays, en Europe**, pour la part des salariés dans le capital des entreprises cotées. Une fiscalité incitative tant pour les entreprises que pour leurs salariés en a été un facteur déterminant. Quand cette fiscalité a été considérablement alourdie pour les entreprises, cet essor a été stoppé et une régression s'est amorcée, la baisse du nombre des actionnaires salariés s'ajoutant à l'effondrement de l'actionnariat individuel. Un **retour à une politique fiscale raisonnée** ne pourrait qu'être profitable aux entreprises et aux salariés, mais aussi à l'État lui-même à travers les recettes générées par un actionnariat dynamique.

TÉMOIGNAGES

« Les salariés deviennent presque des auto-entrepreneurs ! »

Régis Degelcke
Président de Auchan Holding

« Nos politiques de partage, lancées dès 1977 en France, sont le terreau de la cohésion de nos équipes. Parce que le partage du savoir et du pouvoir est aussi important que le partage de l'avoir, la formation de tous nos collaborateurs à l'économie d'entreprise a permis à ces derniers d'agir directement sur la création de valeur. L'actionnariat salarié a engendré une émulation, une dynamique d'audace, d'innovation, de responsabilisation de chaque collaborateur, qui tire l'entreprise vers le haut.

L'apprentissage des mécaniques économiques a permis à chaque collaborateur de comprendre le fonctionnement d'un compte d'exploitation, les transformant ainsi en auto-entrepreneurs, motivés et intéressés, ce dont notre pays manque cruellement. »

« Garantir un alignement des intérêts des salariés avec ceux de l'ensemble des actionnaires »

Hubert Sagnières
Président-directeur général d'Essilor

« La croissance durable et la pérennité du groupe reposent sur la force de notre mission, "améliorer la vision pour améliorer la vie", et sur notre volonté de partager largement la valeur créée par Essilor.

L'association des salariés au capital d'Essilor est le garant d'un alignement des intérêts des salariés avec ceux de l'ensemble des actionnaires. »

« Un mécanisme vertueux qui réconcilie le partage des fruits du travail, de la croissance et du capital »

Juliette Favre
Présidente de l'association Valoptec (groupe Essilor)

« L'actionnariat salarié est à l'origine de notre modèle d'entreprise et de sa réussite : lorsque les managers se sont associés en 1972, ils ont en grande partie fondé son capital afin d'assurer son indépendance financière.

Ce dispositif répond au problème des retraites en aidant les salariés à se constituer une épargne de long-terme, dans laquelle ils croient car ce n'est pas un mécanisme spéculatif : il est basé sur la confiance et l'investissement des salariés dans leur propre entreprise et leurs propres résultats.

La participation à la gouvernance est un facteur clé de satisfaction et de succès partagé pour un groupe et ses actionnaires salariés. Notre association, Valoptec, représentée en AG, porte la voix des salariés. »

AuchanHolding

ESSILOR

VALOPTEC association L'esprit d'Essilor

« La synergie d'intérêts qu'implique l'actionnariat salarié renforce le groupe »

Jérôme Barré
Directeur des ressources humaines du groupe Orange

« L'actionnariat salarié est une priorité pour Orange. Les salariés du groupe, partout dans le monde, détiennent 5,3 % du capital du groupe et 8,54 % des droits de vote. Les salariés représentent ainsi le deuxième actionnaire du groupe après l'État.

Développer l'actionnariat salarié répond à trois enjeux. Associer les salariés au développement de l'entreprise et à la création de valeur, à moyen et long terme. Faire évoluer la perception des salariés sur l'entreprise, en leur permettant de toucher du doigt les mécanismes de marché. Et enfin, l'existence d'un actionnariat stable confère une force indéniable à notre société, en raison de la synergie d'intérêts qu'il procure.

Orange a inscrit l'actionnariat salarié dans son plan stratégique, au travers de la promesse "Orange employeur digital et humain". Avec l'ambition d'atteindre un taux de 10 %. »

« Un atout pour maintenir l'indépendance »

Pascal Graff
Président de l'association APASLOG (groupe Polylogis)

« Plébiscitée par une délibération du conseil d'administration de la société tête de groupe en 1999, la mise en place de l'actionnariat salarié a contribué, dès 2003, à maintenir l'indépendance du groupe lors de la modification des règles de gouvernance des Entreprises Sociales pour l'Habitat.

D'une association de salariés, actionnaire du groupe, APASLOG est devenue en 2013 une association d'actionnaires salariés au sein d'un FCPE : Polylogis Avenir.

Ce dispositif permet à près de la moitié de nos salariés de détenir un compte d'épargne salariale et de découvrir le statut d'actionnaire. »

« Un pilier de notre culture d'entreprise »

Bertrand Parmentier
Directeur général du groupe Pierre Fabre

« Le groupe Pierre Fabre est détenu par deux actionnaires : une fondation reconnue d'utilité publique – dédiée à l'amélioration des soins dans les pays les plus pauvres – et par ses salariés. C'est un modèle d'entreprise unique en France et sans doute dans le monde. Nous le devons à l'esprit visionnaire et humaniste de Pierre Fabre, notre fondateur, qui entendait garantir ainsi l'indépendance de l'entreprise dans la fidélité à ses valeurs. Nos collaborateurs sont extrêmement attachés à ce modèle, comme en témoigne leur adhésion massive (85 %) et régulièrement renouvelée dans les pays où le plan d'actionnariat est déployé. Nous venons d'ouvrir le plan au Mexique, première incursion hors Europe, et déjà 72 % de nos collègues mexicains sont devenus actionnaires. L'engagement des collaborateurs au capital et leur représentation dans la gouvernance sont un catalyseur déterminant pour la réussite du projet de l'entreprise, et Pierre Fabre est la preuve que l'actionnariat salarié peut devenir une composante essentielle de l'identité d'une entreprise. »

orange™

APASLOG

Pierre Fabre

« La meilleure information, perçue comme une marque de respect et de considération, permet d'améliorer le dialogue social »

Laurence Ravet
Représentante des salariés au FCPE Thermador Groupe et au conseil d'administration

« Thermador Groupe a toujours eu des salariés dans son capital et a créé un FCPE dédié dès 2001. Aujourd'hui 95 % des salariés sont actionnaires (directement et indirectement, via le FCPE) et apprécient la transparence et la régularité de la communication partagée entre tous les membres de l'entreprise.

La réunion d'information mensuelle permet de mieux comprendre les mécanismes et enjeux financiers et les décisions stratégiques qui en découlent. Un dialogue constructif s'engage lors de ces réunions qui influe souvent positivement, ensuite, sur le dialogue social.

Les salariés apprécient aussi l'opportunité de se constituer une épargne, boostée par l'abondement et les crédits à taux préférentiels que l'entreprise négocie pour faciliter l'achat des actions maison. Cette reconnaissance des fruits de leur travail est primordiale… »

« Les salariés sont désormais le premier actionnaire de Saint-Gobain ! »

Pierre-André de Chalendar
Président-directeur général de Saint-Gobain

« L'actionnariat salarié est un formidable moyen d'associer les collaborateurs au développement de l'entreprise représentant des avantages financiers et fiscaux indéniables pour eux. En 2017, nous avons proposé pour la trentième année consécutive à nos collaborateurs d'investir dans notre groupe. Ils sont devenus le premier actionnaire de Saint-Gobain. Je suis très fier de cet anniversaire qui illustre parfaitement le succès de ce dispositif. »

« Une augmentation de capital réservée chaque année aux salariés »

Patrick Pouyanné
Président-directeur général du groupe Total

« Les salariés de Total détiennent 5 % du capital de l'entreprise, ce qui représente un investissement global de près de 6 milliards d'euros et en fait, en valeur de capitalisation, le plus fort actionnariat salarié en Europe. Le groupe bénéficie ainsi d'un solide noyau d'actionnaires, engagés durablement pour sa performance. Pour Total, une dynamique forte en faveur de l'actionnariat salarié est la meilleure façon d'aligner les intérêts des deux principaux groupes de stakeholders : les salariés et les actionnaires. C'est pourquoi, au-delà de l'attribution d'actions de performance chaque année à près de 10 000 collaborateurs (hors cadres dirigeants), avec un taux de rotation d'au moins 40 %, le conseil d'administration a décidé en 2016 de réaliser dorénavant chaque année une opération d'augmentation de capital qui leur est réservée. Elle est ouverte à près de 100 000 collègues dans une centaine de pays. Celle de 2017 a réuni environ 42 000 souscripteurs, ce qui témoigne de l'adhésion interne à cette démarche et je m'en réjouis. »

Thermador Groupe

SAINT-GOBAIN

TOTAL

FAS

Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés

Créée en 1993, la FAS est une association régie par la loi de 1901, sans but lucratif, strictement indépendante des directions d'entreprises, des syndicats et des partis politiques. Elle rassemble la quasi-totalité des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés, ainsi que des présidents de FCPE et des personnalités qualifiées du domaine.

Par son caractère unique, la FAS possède la légitimité de représentation des 3,5 millions d'actionnaires salariés dans les entreprises implantées en France, cotées ou non. Son ambition est de promouvoir et de développer l'actionnariat salarié en France.

La FAS est force de proposition pour créer les conditions de développement de l'actionnariat salarié : évolutions législatives et règlementaires, promotion de l'actionnariat salarié, pédagogie des mécanismes financiers et défense des associations.

La FAS agit avec l'ensemble des acteurs essentiels : entreprises, pouvoirs publics, institutions, associations, universités, dont elle est l'interlocuteur incontournable.

Elle édite le Guide FAS de l'épargne et de l'actionnariat salarié, préside le comité scientifique de l'indice IAS© et réalise chaque année le benchmark FAS des meilleures pratiques des entreprises. Elle récompense les plus exemplaires à l'occasion du Grand Prix FAS.

iAS
Indice de l'Actionnariat Salarié

Benchmark FAS
de l'Actionnariat Salarié 2017

Grand Prix FAS
de l'Actionnariat Salarié 2017

FAS
Mairie de Suresnes
Service Vie Associative
2 rue Carnot
92150 Suresnes
Président : Loïc Desmouceaux
e-mail : contact@fas.asso.fr

www.fas.asso.fr

Graphisme : Diane Morel